

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : Composition des commissions communales et désignation des membres.

Nombre de conseillers

En exercice : 19
Présents : 19
Représenté : 00
Absent excusé : 00
Votants : 19

Date de la convocation : 26 mars 2026.

Date d'affichage de la convocation : 26 mars 2026.

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six mars à vingt heures trente,

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 26 mars 2026 dont le public a été informé par voie d'affichage le 26 mars 2026 s'est réuni en mairie, 2 Grande Rue aux Loges-en-Josas, sous la présidence de Madame Caroline DOUCERAIN, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

MMES Carolinè DOUCERAIN – Sylvie PERRAUD – Lyse-Marie CLISSON – Odile CONROY – Kahina ANDRADE – Audrey BELLEC – Marjolaine DE LECLUSE – Juliette GREGOIRE – Nicole MARCHAIS – Arlette PEYTOUR – MM Olivier LUCAS – Xavier MAHE – Christian-Pierre BELIN – François DELMAIRE – Jérôme GAILLARD – Georges GÉRAULT – Fabien ROUX – Bruno SEHIER – Gérald TOWNSEND

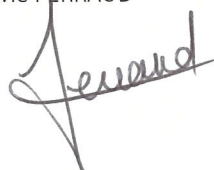
ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

ÉTAIT ABSENT EXCUSÉ :

Lesquels, formant la majorité des membres en exercice, ont pu délibérer.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Mme Sylvie PERRAUD



Le Maire certifie sous sa responsabilité

le caractère exécutoire de cet acte

La liste des délibérations a été affichée en mairie le 03 avril 2026 et publiée sur le site internet de la mairie le 07 avril 2026.

Accusé de réception de la télétransmission par la préfecture des Yvelines ci-dessous

REÇU EN PREFECTURE

Le 09/04/2026

Application agréée E.legalite.com

Mairie • 2, Grande Rue • 78350 Les Loges-en-Josas

VU l'article L.2121-21 du code général des collectivités territoriales ;
CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de constituer des commissions communales chargées d'étudier les questions soumises au conseil ainsi que la commission de contrôle électorale ;

**Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire,
LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré,**

DIT que madame le maire est présidente de droit des commissions communales ;
FIXE les commissions communales et désigne ses membres ci-après ;

Affaires sociales et familiales

Vice-présidente : Sylvie Perraud

Membres : Juliette Grégoire, Nicole Marchais, Arlette Peytour, Audrey Bellec, Kahina Andrade et Georges Gérard

Environnement

Vice-président : Olivier Lucas

Membres : Audrey Bellec, Juliette Grégoire, Lyse-Marie Clisson, Jérôme Gaillard et Gérald Townsend

Urbanisme et paysage

Vice-présidente : Lyse-Marie Clisson

Membres : Odile Conroy, Bruno Séhier, Fabien Roux, Olivier Lucas et François Delmaire

Vivre Ensemble

Vice-président : Xavier Mahé

Membres : Marjolaine De Lecluse, Kahina Andrade, Georges Gérard, Gérald Townsend et Christian-Pierre Belin

Travaux et espaces verts

Vice-présidente : Odile Conroy

Membres : Sylvie Perraud, Bruno Séhier, Fabien Roux, Jérôme Gaillard et François Delmaire

Commission Finances

Membres : Sylvie Perraud, Nicole Marchais, Fabien Roux, Bruno Séhier, Georges Gérard, Audrey Bellec

Déléguée au budget : Nicole Marchais

Délégué à la jeunesse : Georges Gérard

Déléguée à l'attractivité des écoles et au passeport du civisme : Juliette Grégoire

Délégué au fleurissement : Bruno Séhier

Délégué aux travaux : François Delmaire

Déléguée à la sensibilisation au développement durable : Audrey Bellec

Déléguée à la communication : Marjolaine De Lecluse

Commission communale du logement

Membres titulaires :

- Sylvie Perraud
- Arlette Peytour

Membres suppléants :

- Nicole Marchais
- Kahina Andrade

Commission consultative Marché à Procédure Adaptée (MAPA)

Membres titulaires :

- Odile Conroy
- Nicole Marchais

Membres suppléants :

- Sylvie Perraud
- Olivier Lucas

Commission d'attribution des places en crèche

Membres titulaires

- Arlette Peytour
- Sylvie Perraud

DIT que la liste des délibérations sera affichée en mairie et publiée sur le site internet de la commune selon la réglementation en vigueur, qu'une ampliation sera adressée au préfet des Yvelines, et qu'elle sera notifiée à toute personne concernée ;

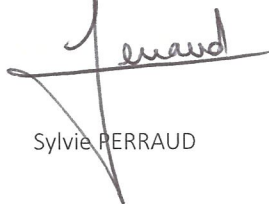
DIT que, conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter des mesures de publicité.

SUFFRAGE EXPRIMÉ : 19
POUR : 19
CONTRE : 00
ABSTENTION : 00

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS.

Les Loges-en-Josas, le 07/04/2026

Le Secrétaire de séance,


Sylvie PERRAUD



Le Maire,


Caroline DOUCERAIN

REÇU EN PREFECTURE

le 09/04/2026

Application agréée E-lesgalite.com

99_DE-078-217803436-2026.04.02-CM_2026_021

Mairie · 2, Grande Rue · 78350 Les Loges-en-Josas